



## Les Foulées Bleues

### Règlement

#### Article 1 - Description :

La course est ouverte à tous, à condition d'être majeur (ou de présenter une autorisation parentale) et d'avoir en sa possession un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an, et qui doit être remis lors du retrait des dossards.

L'épreuve se déroule en style libre dans un délai maximum de 1h45 pour le parcours de 13 km.

Douches et parkings sont à proximité.

La course n'est pas autorisée aux coureurs accompagnés d'un animal.

#### Article 2 - Déroulement de l'épreuve :

La circulation est maintenue dans les deux sens (sauf sur la corniche où elle est interdite).

La prudence est de rigueur et tous les coureurs doivent strictement respecter le code de la route, les consignes de course et le balisage du parcours.

Celui-ci est fait à l'aide de rubans et de flèches pour les changements de direction.

Pour assurer la sécurité, une personne en VTT ouvre la course en précédant le premier coureur.

De même, une personne ferme la course en suivant le dernier coureur.

#### Article 3 - Départ- Arrivée :

Le départ de la course est donné à 10h30.

Les concurrents doivent se placer sous les ordres du starter au plus tard 5 minutes avant l'heure de départ pour un briefing.

L'arrivée se situe place de la mairie.

#### Article 4 - Accueil - dossard :

Les dossards peuvent être retirés le dimanche matin à partir de 9h00, Place de la mairie à Concarneau sur présentation du certificat médical.

Les engagements par internet peuvent être saisis sur le site Yanoo.

Les dossards doivent obligatoirement être portés sur la poitrine et être bien visibles. Chaque participant doit se munir d'épingles pour l'attacher

#### Article 5 - Contrôle :

Des contrôles sont effectués sur le parcours.

Les concurrents doivent respecter le parcours balisé sous peine de disqualification.

Le coureur qui abandonne doit retirer son dossard et le remettre au poste de ravitaillement le plus proche.



## Les Foulées Bleues

### Règlement

#### Article 6 - Ravitaillement :

Adaptés à ce genre d'épreuve, ils sont fournis par l'organisation. Le ravitaillement personnel est autorisé.

La course se fait en semi autonomie, chaque coureur peut prendre en charge une part de son ravitaillement et courir avec une réserve d'eau.

Des points de ravitaillement sont prévus sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée.

#### Article 7 - Chronométrage :

L'organisateur met en place un chronométrage.

Les concurrents peuvent effectuer le parcours à allure libre.

#### Article 8 - Classement :

Il est établi un seul classement général. Celui-ci comporte, la place, le n° de dossard, les nom et prénom, la catégorie et éventuellement le club.

Ce classement est porté à la connaissance des participants par affichage après la course et disponible sur le site Internet Yanoo dans la journée ou au plus tard le lendemain de la course.

#### Article 9 – Litige sportif :

En cas de réclamation sur l'équité sportive de l'épreuve le comité d'organisation mettra en place un comité d'arbitrage qui statuera.

#### Article 10 - Récompenses :

Tous les arrivants quel que soit leur classement, recevront un lot.

Une récompense sera attribuée aux 3 premiers et 3 premières du classement général, ainsi qu'aux premières et premiers de chaque catégorie (junior, espoir, senior, vétéran 1, 2, 3, 4).

Un lot sera remis au club le plus représenté sur la course.

#### Article 11 - Agrément :

Un dossier d'organisation comprenant le règlement, le circuit, les éléments de sécurité est établi et transmis à la Commission Départementale des Courses Hors Stade qui après avis, le transmet à la préfecture.

L'Association « Les Foulées Concarnoises », organisatrice de la manifestation, se réserve le droit de l'annuler sans préavis. Dans ce cas les droits d'engagements seront remboursés.



## Les Foulées Bleues

### Règlement

#### Article 12 - Inscriptions :

Les inscriptions en ligne doivent être faites sur le site Yanoo :

[http://www.yanoo.net/evenement/466-les\\_foulees\\_bleues.html](http://www.yanoo.net/evenement/466-les_foulees_bleues.html)

La date et heure de limite d'inscription est fixée à la veille de la course à 18h00  
Le droit d'inscription comprend le dossard, les ravitaillements, la remise des prix.  
Cette somme est à régler au moment de l'engagement préalable ou le jour de la course, soit en espèce, soit par CB (uniquement pour les inscriptions en ligne) soit par chèque à l'ordre de « Les Foulées Concarnoises ».

Aucun dossard n'est délivré si le droit et les formalités d'engagement ne sont pas été acquittés au moment de l'inscription.

Il est possible de s'inscrire le jour de la course, le droit d'inscription est alors majoré.

#### Article 13 - Certificat médical :

Conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage la participation à la course « les Foulées Bleues » est subordonnée à la présentation d'une licence sportive de l'année en cours pour les licenciés FFA, FFTRI,

FSGT, FSCF et UFOLEP ou les licenciés dans une autre fédération dont la licence porte la mention « athlétisme ».

Pour les non-licenciés, la présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition, datant de moins d'un an ou de sa photocopie est obligatoire.

Toute inscription qui ne comporte pas ces documents, n'est pas prise en compte.

#### Article 14 - Epreuves « éveil » enfants :

Epreuves ouvertes aux enfants de 7 ans dans l'année en cours à 12 ans dans l'année en cours  
Pour répondre à la réglementation, les épreuves enfants **ne sont pas** chronométrées.  
Une autorisation parentale sera demandée aux parents, les enfants courant sous leur responsabilité. Les enfants devront avoir été entraînés.

Départ et arrivée place de la mairie.

Circuit des 7-8 ans : distance 1000m départ 9h45

Circuit des 9-10 ans : distance 1400m départ 10h00

Circuit des 11-12 ans : distance 1900m départ 10h45

Il n'est pas établi de classement, seuls les 3 premiers et 3 premières dans chaque épreuve reçoivent une récompense.

Un dossard sera remis aux enfants, il devra être rendu dès l'arrivée.



## Les Foulées Bleues

### Règlement

#### Article 15 - Assurance :

Les organisateurs ont contracté une assurance qui leur garantit une couverture au titre des risques « responsabilité civile d'organisation ».

L'association organisatrice « Les Foulées Concarnoises » décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé

(certificat médical obligatoire conformément à la loi 99.223 du 23 mars 1999). Les coureurs qui participent à la course « les Foulées Bleues » courent sous leur propre responsabilité.

#### Article 16 - Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant et ou pendant l'épreuve des FOULEES BLEUES.

#### Article 17 - Photographies :

Les concurrents autorisent, par leur engagement, l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les concurrents peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux FOULEES BLEUES, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

#### Article 18 – Respect environnement et des propriétés privées :

Les participants à l'épreuve s'engagent à respecter la nature en ne jetant pas de débris sur le circuit de la course. Une portion de la course traversant un terrain privé occupé par des chevaux, ils s'engagent à respecter la quiétude de ceux-ci.

Une partie du circuit emprunte des propriétés privées dont l'accès n'est autorisé que ce seul jour de la course. En aucun cas l'accès à ces propriétés n'est autorisé en dehors de la durée de la course.

Les participants s'engagent également à respecter la propreté des sanitaires mis à leur disposition.